

Séance du 15 avril 2021

**MAIRIE
D'ESNON**

Ordre du jour :

- * Approbation des comptes de gestion 2020 du receveur municipal
- * Approbation des comptes administratifs 2020
- * Vote des 4 taxes locales
- * Vote des budgets 2021
- * Retrait délibération du 24 février 2020
- * Adoption du rapport sur le prix et la qualité d'eau potable 2020

Affaires diverses

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 127-17 du Code des Communes

L'an deux mil **vingt et un**, le quinze avril le conseil municipal convoqué, s'est réuni en **réunion ordinaire** à **19 heures 00** au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de Monsieur **Emmanuel MATIVET**, Maire.

Présents : Ludovic **LAVANTUREUX**, Brigitte **BOULOGNE**, Yves **LAVADOUX**, Alain **LEAU**, Gilles **POULAIN**, François **RINGUET**, Bernard **THINEY**, Valérie **LHOMME**, Sébastien **DUJEU**, Carole **SAINTRAPT**

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Yves **LAVADOUX**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EAU 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Considérant l'identité des écritures du compte administratif 2020 et du compte de gestion du receveur municipal, le conseil municipal approuve à l'unanimité de compte de gestion 2020.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2020

Le conseil municipal après délibération accepte le compte administratif 2020 qui se solde par un excédent de clôture de 126 571.37 € et décide de reporter cet excédent au budget 2021.

VOTE DU BUDGET EAU 2021

Le conseil municipal après délibération vote le budget eau 2021 qui s'équilibre :
- en section de fonctionnement (dépenses-recettes) à la somme de 108 465.91 €
- en section d'investissement (dépenses-recettes) à la somme de 113 257.46 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Considérant l'identité des écritures du compte administratif 2020 et du compte de gestion du receveur municipal, le conseil municipal approuve à l'unanimité de compte de gestion 2020.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal après délibération accepte le compte administratif 2020 qui se solde par un excédent de clôture de 141 977. 96 € et décide de reporter cet excédent au budget 2021.

VOTE DES QUATRE TAXES LOCALES

Le conseil municipal après délibération décide de ne pas augmenter les taxes locales et de reconduire les taux votés en 2020 :

- Taxe foncière (bâti) 38.98 %
 - Taxe foncière (non bâti) 46.70 %
 - CFE (cotisation foncière des entreprises) 21.39 %
- et charge le maire de signer l'état 1259.

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2021

Le conseil municipal après délibération vote le budget communal 2021 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement (dépenses - recettes) à la somme de 402 747.96 €
- en section d'investissement (dépenses - recettes) à la somme de 45 488.18 €

RETRAIT DELIBERATION DU 24 FEVRIER 2020

Le conseil municipal décide de retirer sa délibération 2021/10 du 24/02/2021 concernant l'autorisation d'engager des dépenses.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE D'EAU POTABLE 2020

Le conseil municipal après délibération approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau 2019/2020.

Affaires diverses

Avancement travaux cimetière

Le Maire informe le conseil municipal que le bornage du terrain pour la création d'un parking en face le cimetière a été fait, des devis sont en cours et seront étudiés en prochaine réunion de conseil.

Statuts Communauté de Communes

Le conseil municipal n'émet aucune observation.

Séance levée : 20 h 00

